

Une fuite d'acide sulfurique à l'usine d'engrais Yara à Montoir

[Presse Océan](#) Marina Cessa et [Nicolas DAHERON](#) Modifié le 08/09/2022 à 18h09 Publié le 08/09/2022 à 15h32

Une fuite d'acide sulfurique ce jeudi 8 septembre 2022 a nécessité le déclenchement de son plan d'opération interne. Il y a deux jours, le sénateur Vaugrenard alertait le ministre de la Transition écologique sur Yara.



L'Entreprise Yara situe sur le port de Montoir est classée Seveso haut. | PHOTO ARCHIVES PO

Il était 10 h 15 ce jeudi 8 septembre 2022 quand la société Yara basée sur le port de Montoir-de-Bretagne a déclenché son plan d'opération interne 1 suite à la découverte d'une fuite d'acide sulfurique sur un de ces bacs de stockage, quelques minutes auparavant signale la Préfecture. Elle précise encore : La fuite de faible ampleur est actuellement contenue au sein de l'établissement au niveau de la rétention associée au bac de stockage. Aucune conséquence à l'extérieur de l'établissement n'est constatée par les services de l'État. L'exploitant étudie actuellement les différentes possibilités pour vidanger le bac de stockage concerné afin de pouvoir intervenir en sécurité selon les normes environnementales en vigueur.

Les amendes infligées à Yara pas assez dissuasives

Interrogé, le maire de Montoir-de-Bretagne se dit en pétard à l'encontre de l'entreprise. La sirène s'est déclenchée à 10 h 15 et je n'ai été prévenu qu'à 15 h. C'est habituel avec Yara. Voilà un événement supplémentaire à mettre à l'actif de Yara en plus du fait que la société traîne des pieds pour se mettre aux normes et ne plus polluer la Loire avec ses rejets.

Pour Thierry Noguét, les amendes infligées à Yara ne sont pas assez dissuasives. Je vois régulièrement M. Ménard (le directeur du site de Montoir, NDLR) et il affiche toujours cette nonchalance : pour lui, il n'y a pas de problème... Moi, je pense qu'on a suffisamment de risques industriels sur la zone pour en ajouter. Je suis inquiet pour les salariés de Yara et la population.

Depuis quelques années, Yara est dans le viseur des services de l'État. En décembre 2020, l'entreprise a été condamnée à verser 28 500 € pour des rejets d'eaux industrielles dépassant les valeurs limites sans projet d'unité de traitement. En février 2022, un arrêté était pris de liquidation d'astreinte d'un montant de 80 400 € pour des dépassements de seuils de rejets de poussières dans l'atmosphère, écrit le sénateur socialiste Yannick Vaugrenard dans un courrier qu'il vient d'adresser au ministre de la Transition Écologique Christophe Béchu.

« Aussi étonnante que scandaleuse »

Si le parlementaire a écrit au ministre, c'est pour attirer son attention sur la situation de Yara et les sanctions prises par les services de l'État à l'encontre du groupe norvégien spécialisé dans la fabrication d'engrais. Plus précisément la réponse aussi étonnante que scandaleuse qu'il a reçue du président de Yara France. Selon le sénateur, le patron de Yara considère que l'usine de Montoir fait l'objet de ce que l'on pourrait qualifier d'« acharnement administratif régulier », très souvent sans fondement réglementaire.

« Un impératif absolu »

De quoi surprendre. Cette assertion ne peut être accueillie qu'avec la plus grande circonspection, écrit Yannick Vaugrenard au ministre Christophe Béchu ajoutant qu'en juin dernier, la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) avait notifié que l'exploitant [n'avait] pas été en mesure de présenter le programme de surveillance [...] pour chaque ouvrage suivi au titre du Plan de mobilisation des installations industrielles.

Le sénateur demande au ministre d'agir : Prendre des mesures urgentes afin de faire cesser ces manquements à la réglementation est un impératif absolu.